

Espace André-Malraux

À compter du 3 octobre, afin de pouvoir assurer la continuité des spectacles au sein de l'espace André-Malraux, les mesures sanitaires suivantes devront être appliquées lors de chaque représentation.

Ouverture de la salle au public (20h) :

- Respect d'une distanciation de 1m50 avec un marquage au sol allant de l'extérieur jusqu'à la porte d'entrée de la salle.
- **Obligation du port du masque** pour toute personne présente dans l'espace André-Malraux, y compris pour les spectateurs assis à leur place.
- **Distribution de gel hydroalcoolique obligatoire dès la porte d'entrée.**
- **Mise à disposition de lingettes désinfectantes dans les toilettes.**
- **Prise de température dès l'entrée du bâtiment.**
- Ouverture des sacs.
- Chaque spectateur devra disposer d'une place assise.
- Respect d'une distance d'au moins un mètre avec les autres dans les allées de la salle.
- La climatisation de la salle sera coupée les jours de représentations.

Fin du spectacle :

- Les spectateurs seront invités à sortir de l'espace Malraux par rangée, les uns après les autres.
- Distribution de gel hydroalcoolique à la sortie de la salle.
- Obligation du port du masque jusqu'à la sortie complète.